ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE

## LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 7 décembre 2023

## ARRETE MUNICIPAL N°13139 DU 07 DECEMBRE 2023

## Le Maire de Larmor-Plage,

**OBJET:** 

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Stationnement baraque de chantier

- Vu le Code de la Route,

Rue de France

- Vu la demande faite par LE FLOCH Construction – 284 bis rue Léonard De Vinci 56850 CAUDAN

Du 08 au 22 décembre 2023 inclus

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'une baraque de chantier, il importe de condamner une place de stationnement.

## <u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: A compter du 08 décembre 2023 et jusqu'au 22 décembre 2023 inclus, afin de faciliter les travaux en cours au 28 rue Eugène Le Coupannec, il importe de condamner une place de stationnement sur le parking situé en face du n°1 rue de France, le demandeur est autorisé à y installer une baraque de chantier,

<u>ARTICLE 2</u>: Les panneaux de signalisation seront mis en place 24h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3: La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4: Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

